



Litige avec expert automobile

Par **eagle24**, le **26/09/2021** à **14:55**

Bonjour,

J'ai eu un accident responsable et sans le moindre dégât humain. Ma voiture a été sérieusement touchée. Suite au passage de l'expert dans la concession, le montant des travaux est de 20 000 euros car la voiture doit être marbrée. L'expert estime le véhicule "réparable" car, selon lui, elle coûterait 26.000 euros. Il m'a indiqué qu'il prenait la valeur de la voiture sur la cote Argus avant l'accident.

J'envisage de changer de voiture et j'ai fait la tournée de plusieurs concessionnaire qui m'indiquent une valeur de reprise de 20 à 25 % de moins que la côte du marché en raison du passage au marbre. J'ai une assurance qui me couvre à sa valeur d'achat si le montant des travaux, en cas d'accident, ne dépasse pas 85 % de la valeur de la voiture. Si l'expert prenait en compte la valeur argus après l'accident non responsable, elle coûterait entre 20 000 et 22 500 euros avec la décote pour véhicule gravement accidenté.

Quels sont mes recours pour essayer de convaincre l'expert qu'une voiture gravement accidentée subit une importante décote et qu'il doit prendre en compte la valeur marchande après l'accident et non avant le choc ? Au téléphone, il ne veut rien entendre pour lui c'est la valeur avant l'accident. De plus, mon concessionnaire n'est pas équipé du matériel pour "marbrer" la voiture qui doit être expédiée dans une plus grande concession et avec un délai de remis en état de 3 mois minimum.

Avez vous connu un cas similaire et des solutions pour m'aider a résoudre ce problème ?

D'avance, merci.

Par **Chaber**, le **26/09/2021** à **16:16**

bonjour

[quote]

Au téléphone, il ne veut rien entendre pour lui c'est la valeur avant l'accident.

[/quote]

l'expert a raison. S'il estime le véhicule réparable il n'est pas responsable d'une moins value à

la revente, ni votre assureur

Pour contester il vous faut prendre un expert indépendant à vos frais qui peut-être classera la voiture en VEI

Par **eagle24**, le **26/09/2021** à **16:28**

Merci de votre réponse.

Le rapport est faussé car, selon moi et les professionnels de l'automobile, la valeur de la voiture est surestimée. Si 'on prend la valeur marchande de la voiture, et avec la règle des 85 % du montant des travaux, la voiture devrait passer directement en épave. L'expert n'indique pas comment il a déterminé la valeur du véhicule et surtout il ne le précise pas dans son rapport. Le rapport indique uniquement le montant estimé des travaux et précise "véhicule économiquement réparable".

Par **Chaber**, le **26/09/2021** à **17:02**

[quote]

l'expert n'indique pas comment il determine la valeur du vehicule et surtout il ne le precise pas dans son rapport .

[/quote]

"L'expert estime le véhicule " réparable , car , selon lui , elle coterait 26 000 euros . Il m'a indiqué qu'il prenait la valeur de la voiture sur la cote Argus avant l'acciden" .(votre premier post)

[quote]

le rapport indique uniquement le montant estimé des travaux et precise " vehicule economiquement reparable " .

[/quote]

Normal

[quote]

Si l'on prend la valeur marchande de la voiture , et avec la regle des 85 pour cent du montant des travaux , la voiture devrait passer directement en epave .

[/quote]

L'expert retient la valeur du véhicule avant sinistre et non la valeur après réparations

Par **eagle24**, le **26/09/2021** à **17:10**

Pourquoi l'expert n'indique pas dans son rapport l'estimation du véhicule et son mode de

calcul ? Pour affirmer que le modèle est réparable, il devrait indiquer la méthodologie et son calcul sinon cela me semble fantaisiste d'affirmer une décision sans apporter la méthode du chiffrage !!!!

Par **eagle24**, le **26/09/2021** à **17:21**

https://reassurez-moi.fr/guide/assurance-auto/vrade#quels_sont_les_criteres_de_calcul_de_la_vrade

Quels sont les critères de calcul de la VRADE ?

Quel sera le remboursement sur la base de la VRADE ?

La valeur de remplacement à dire d'expert doit correspondre au plus juste à la valeur de votre véhicule juste avant la survenance du sinistre. L'on parlera également de « valeur vénale ». Avec le temps, votre voiture perd de sa valeur (sauf rares exceptions). Vous ne serez donc pas indemnisé sur la base du coût d'acquisition. En réalité, l'objectif de la VRADE n'est pas tant de déterminer la valeur de votre véhicule à la revente avant sinistre, mais plutôt d'estimer combien cela vous coûtera de racheter une voiture équivalente présentant les mêmes caractéristiques.

L'expert mandaté par l'assureur (le vôtre ou celui du tiers responsable) se basera sur un large spectre d'éléments lorsqu'il déterminera la VRADE du véhicule sinistré. Il s'agira entre autres :

- de son âge (dépréciation temporelle) ;
- de son kilométrage (dépréciation d'usage) ;
- de son état général avant le sinistre ;
- de sa cote argus ;
- des dépenses d'entretien que vous aviez engagées ;
- de l'état du marché local pour ce véhicule (selon la marque, le modèle, l'année...).

Par **eagle24**, le **26/09/2021** à **17:40**

d'apres le site d'un assureur

<https://www.sollyazar.com/actualites/Comment-est-expertisee-une-voiture-accidentee>

l'expert doit indiquer dans son rapport la valeur du vehicule apres l'accident .

dans mon cas , son rapport indique uniquement le montant des travaux pour remettre la voiture en etat .

Par **Chaber**, le **26/09/2021** à **18:22**

Le montant des réparations est inférieur à la Vrade, donc réparable.

la VEI est retenue en général si les réparations sont supérieures à 80% de la valeur du véhicule., ce qui n'est pas votre cas.

Un expert indépendant à vos frais vous permettrait peut-être de classer la voiture en VEI, ce qui vous avantagerait sur la décôte en cas de revente

Par **eagle24**, le **18/10/2021** à **13:16**

un expert doit il repecter un delai pour faire reparer une voiture accidentée ?

2 mois que le vehicule est immobilisé et je devrais attendre encore au moins 2 mois car le garage est debordé de boulot !!!

je peux me retourner contre le cabinet d'expertise car plus le delai de reparation augmente plus la valeur de ma voiture diminue !!!!

Par **janus2fr**, le **21/10/2021** à **07:06**

[quote]

un expert doit il repecter un delai pour faire reparer une voiture accidentée ?[/quote]

Bonjour,

Je ne comprends pas votre question, ce n'est pas l'expert qui fait réparer le véhicule. Il estime le prix des travaux et donne son feu vert à l'assureur, ensuite c'est à vous de voir avec votre concessionnaire pour faire réparer votre véhicule.

Par **eagle24**, le **22/10/2021** à **23:02**

Merci de votre reponse , je n'ai aucune nouvelle de l'expert

il a demandé au garage de commencer a " demonter " la voiture .

Un longeron est touché et il prendra sa decision quand le garage voudra bien intervenir .

ca fait 2 mois et demi que ma voiture est immobilisée .

Je n'ai jamais eu le montant de la valeur marchande du vehicule .

L' expert est il obligé de communiquer la valeur marchande du vehicule accidenté ?

Si le vehicule a une valeur inferieure a 80 pour cent du montant des reparations , il passerait

alors en epave